

ADAXTRA Sélection V

Fonds diversifié de Private Equity

ADAXTRA CAPITAL, acteur français du capital-investissement, gère près de 700 millions d'euros d'actifs pour le compte de plus de 1300 clients. Fort de ses expertises dans l'accompagnement des entrepreneurs talentueux et de l'investissement dans des fonds du marché privé, ADAXTRA CAPITAL offre à ses clients un large choix d'opportunités d'investissement.

L'équipe, composée de personnes expérimentées et aux compétences multisectorielles complémentaires, est particulièrement sensible aux valeurs humaines des managers qu'elle accompagne. Sa volonté est de construire des partenariats dans la durée, fondés sur la confiance et le respect. ADAXTRA CAPITAL est une filiale de la BRED Banque Populaire.

Stratégie d'investissement

-  Une **stratégie unique en Private Equity** développée depuis 2017 (fonds primaires, co-investissements, transactions secondaires)
-  Un **historique** de performance éprouvé sur les millésimes précédents
-  Un fonds de **qualité** institutionnel pour une clientèle privée (ticket d'entrée : 100 K€)
-  Un investissement **au côté de BRED Banque Populaire**, investisseur institutionnel renommé
-  Un portefeuille **diversifié** constitué de fonds de Private Equity de premier plan (20 transactions)
-  Un investissement dans **l'économie réelle** : ETI Françaises, Européennes et Américaines

Equipe d'investissement

Une équipe expérimentée qui cumule plus de 40 années en Private Equity



Xavier GOBLOT
Directeur Général



Thibaut PENHOAT
Directeur d'investissement



Grégory LECOMTE
Directeur d'investissement



Un historique de performance nette éprouvé (au 31.03.2026)

ADAXTRA SELECTION 2017				
40 M€ - 24 transactions				
VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	TRI NET	MULTIPLE NET
AS 2017-Cpt 1	21	83%	13,8%	2,11x
AS 2017- Cpt 2	19	79%	10,9%	1,98x

ADAXTRA SELECTION 2019				
39 M€ - 20 transactions				
VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	TRI NET	MULTIPLE NET
AS 2019	39	93%	7,4%	1,39x

ADAXTRA SELECTION III				
128 M€ - 24 transactions				
VÉHICULE	TAILLE M€	% APPELÉ	TRI NET	MULTIPLE NET
AS III	128	91%	5%	1,15x

Un accès aux gérants de premier plan et à des co-investissements dans des sociétés leaders sur leur marché



CONTACTS



Pierre-Marie LE BIHAN

Directeur Relations Investisseurs

+33 6 87 45 98 05

pierre-marie.lebihan@adaxtra.com



Athénaïs BAIGUINI

Relations Investisseurs Manager

+33 7 64 09 78 64

Athenais.baiguini@adaxtra.com

PRINCIPAUX RISQUES D'UN INVESTISSEMENT EN PRIVATE EQUITY

- Risques inhérents à tout investissement en capital:** Le Fonds a vocation à financer des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles. La performance du Fonds est donc directement liée à la performance des sociétés du portefeuille des Fonds Cibles ou des Sociétés Cibles dans lesquelles il est investi, lesquelles sont soumises à de nombreux aléas tels que notamment : retournement du secteur d'activité, récession dans la zone géographique, modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, modifications dans la direction des sociétés du portefeuille, évolution défavorable des taux de change ou d'intérêt. Ces Sociétés Cibles n'accordent à leurs actionnaires/associés/investisseurs aucune garantie contre les risques de pertes en capital ou de contre-performance en termes de rentabilité en cas d'échec de leur stratégie d'investissement. Dès lors, l'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le Fonds comporte un risque de mauvaise rentabilité ou de perte en capital. En ce qui concerne les Fonds Cibles, leur performance dépend pour beaucoup également de la qualité de l'équipe de gestion, des droits financiers attachés aux parts souscrites par le Fonds dans le Fonds Cible, des frais et charges du niveau de frais dans lesdits Fonds Cibles comme du prix d'acquisition des parts acquises par le Fonds dans le cadre d'une opération secondaire.
- Risques de faible liquidité des actifs du Fonds:** Le Fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi dans des Fonds Cibles et des Sociétés Cibles en principe non cotés sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides. Par suite, le Fonds qui souhaiterait céder une Participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle Participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités. Enfin, si le Fonds souhaite céder ses Participations dans un Fonds Cible ou une Société Cible, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur cette cession peut s'avérer difficile voire impossible du fait de clauses d'agrément, de préemption, de lock up ou de toute autre clause limitante ou interdisant cette cession.
- Risques liés à l'estimation de la valeur des Participations du Fonds:** La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Fonds Cibles qui sont gérés par des professionnels. La Société de gestion sélectionnera notamment les Fonds Cibles en fonction de leurs équipes d'investissement (expérience, track record, etc.). Le départ de n'importe quel membre de l'équipe d'investissement d'un Fonds Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance dudit Fonds Cible. La performance du Fonds dépend notamment de la performance des Sociétés Cibles qui sont gérées par des managers. La Société de gestion sélectionnera notamment les Sociétés Cibles en fonction de leurs équipes de management. Le départ de n'importe quel membre de l'équipe de management d'une Société Cible pourrait nuire au fonctionnement et à la performance de ladite Société Cible.
- Risque fiscal:** Un investissement dans le Fonds sera susceptible d'entraîner des conséquences fiscales complexes qui diffèrent notamment en fonction de la qualité et de la situation des investisseurs potentiels du Fonds. Chaque investisseur potentiel est donc invité à consulter un conseil fiscal afin de déterminer les conséquences fiscales d'un investissement dans le Fonds.
- Risque d'absence de liquidité des parts du Fonds:** Le transfert des parts émises par le Fonds est soumis à des restrictions légales et contractuelles, telles que prévues dans le Règlement. Ces parts ne sont pas transférables ou divisibles ni ne peuvent être autrement mises en gage, sauf avec l'accord préalable de la Société de gestion. Les investisseurs ne pourront pas être dispensés de participer à un investissement du Fonds. Les investisseurs du Fonds doivent déclarer qu'ils souscrivent des parts du Fonds à des fins d'investissement, et non dans l'intention de les revendre ou de les distribuer. Il n'y aura pas de marché pour les parts du Fonds.
- Porteur Défaillant, défaut de réponse à un Appel de Tranches:** Le montant que l'investisseur s'engage à investir dans le bulletin de souscription du FPCI peut être appelé progressivement tout au long de la vie du FPCI afin de réaliser les investissements et payer les frais de gestion et de fonctionnement du fonds. Tout appel de fonds est notifié au moins 10 jours ouvrables avant la date d'exigibilité. En conséquence, l'investisseur doit prendre en compte dans le cadre de ses projets personnels, ce pendant toute la durée des investissements du FPCI, qu'une fraction de son engagement pourra lui être exigée à tout moment, sous un délai précisé par le règlement du fonds. Risques liés aux appels de fonds successifs : si un investisseur fait défaut à son obligation, des mesures incitatives graduelles peuvent être prises par la société de gestion, pouvant aboutir en cas extrême, au rachat par le fonds et à son bénéfice des parts libérées de l'investisseur défaillant à la moitié de leur valeur. Pour plus de détails, se reporter à l'Article 10 du Règlement du fonds.

AVERTISSEMENT

- Ce document non contractuel** (le « Document ») est fourni à titre confidentiel à des investisseurs potentiels afin de leur permettre de disposer d'informations préliminaires concernant ADAXTRA Sélection V un fonds de fonds (le « Fonds ») et ADAXTRA CAPITAL, filiale de la BRED, la société de gestion de portefeuille du Fonds (la « Société de Gestion »). La Société de Gestion est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le numéro GP-16000021.
- L'AMF a pris connaissance de l'existence du fonds suite à la notification par la Société de Gestion en date du 16 décembre 2024.
- Le Fonds est constitué sous la forme d'un fonds professionnel de capital investissement** (« FPCI ») régi par les articles L. 214-159 et suivants du code monétaire et financier.
- La souscription et l'acquisition des parts du Fonds sont réservés aux investisseurs mentionnés à l'article 423-49, du règlement général de l'**Autorité des Marchés Financiers**. Pour plus de détails, cf. l'avertissement figurant en page 4 du règlement du Fonds.
- Le Fonds n'est pas agréé par l'AMF** et pourra adopter des règles d'investissement dérogatoires aux fonds agréés par l'AMF. Il appartiendra à chaque investisseur potentiel de vérifier l'intérêt de l'investissement dans le Fonds en consultant les sections « profil de risques » et « frais » contenues dans le règlement du Fonds.
- En prenant leur décision d'investissement dans le **Fonds**, les investisseurs potentiels devront se fonder sur leur propre examen des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières, d'un investissement dans le **Fonds**, en particulier des avantages de l'investissement et des risques qu'il impliquera. Le contenu de ce Document ne saurait constituer un avis en matière juridique ou fiscale. L'attention des investisseurs est attirée notamment sur la rubrique « **facteurs de risques** » en page 33 du règlement du fonds.
- Certaines des informations figurant dans ce **Document proviennent du domaine public**. Toute information figurant dans le **Document sous forme d'opinions et/ou d'avis**, de points de vue et de projections, prévisions ou états concernant des prévisions d'événements futurs, est fondée sur l'évaluation et l'interprétation que fait la **Société de Gestion** des informations dont elle dispose à la date figurant à la 1^{ère} page de ce **Document**. Aucune déclaration n'est faite, et aucune assurance n'est donnée par la Société de Gestion ou toute autre personne, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité desdites informations, ni quant au fait que les objectifs du Fonds seront atteints. La Société de Gestion a pris toutes les précautions nécessaires pour s'assurer qu'il n'existe pas d'éléments substantiels dont l'omission pourrait rendre trompeuse toute information figurant dans ce **Document**.
- Le présent Document** et les informations qu'il contient ne pourront pas être communiqués, publiés ou reproduits, en tout ou partie, et le contenu de ce **Document** ne pourra pas être divulgué par ses destinataires à aucune personne autre que leurs conseils, sans l'accord préalable écrit de la **Société de Gestion**.
- Toute information contenue dans ce **Document et concernant le Fonds** doit être interprétée à la lumière du règlement du **Fonds**. Toute souscription à des parts du **Fonds** s'effectuera exclusivement sur la base du règlement du **Fonds** et du bulletin de souscription aux parts du **Fonds**.